

Assemblée Générale Ordinaire 2024

Rapport moral sur l'année 2023

Paris, 21 mars 2024



Union des Professionnels
de la Dépollution des Sites.

1. Les chiffres de l'UPDS en 2023

Collège Ingénierie



Adhérents Associés



Collège Microstructures



Collège Travaux



Accueil de
nouveaux
adhérents



58 adhérents à l'UPDS



Domaine	A	B	C	ATTES ALUR	ATTES SECUR	ATTES MEMOIRE	ATTES TVX	ATTES EOLIEN
Nbre de sociétés certifiées	60	54	13	58	54	46	43	16
Nbre adhérents UPDS	33	39	12	33	32	30	29	12

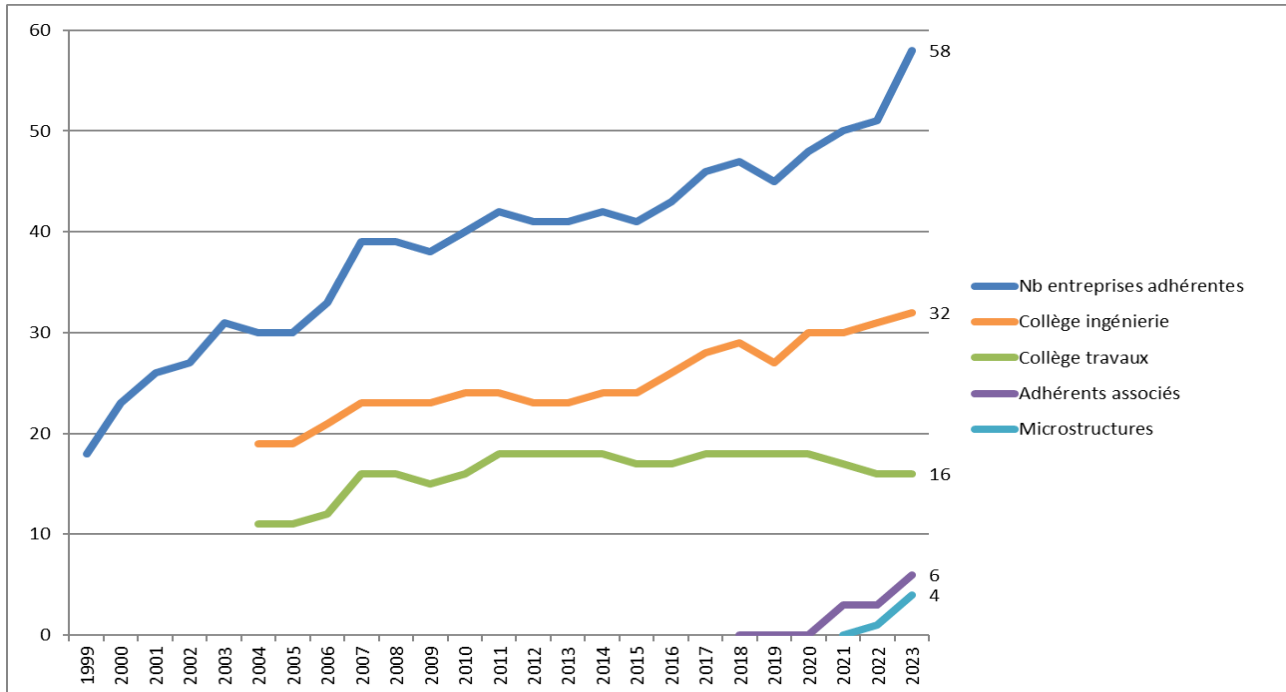
69 sociétés certifiées (-1)

42 sociétés de l'UPDS certifiées (+1) soit 86 % des adhérents certifiables : GEOLIA, certifié, a intégré l'UPDS

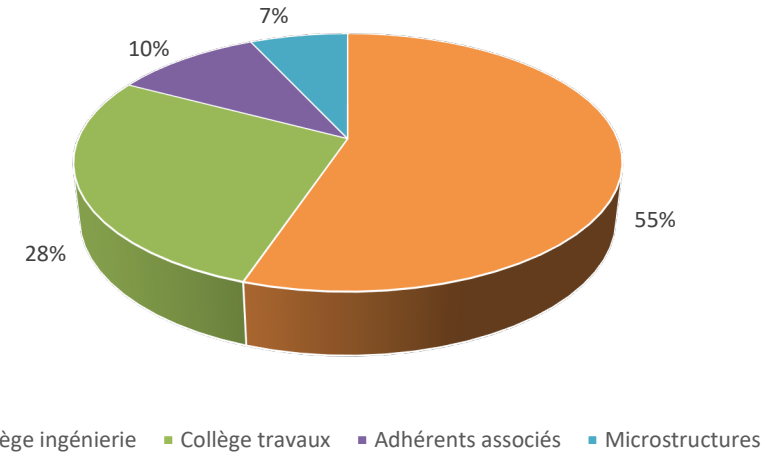
8 sociétés de l'UCIE (+1 : SEMACO) , 19 sociétés non affiliées (-2 ?) sont également certifiées.

La certification SSP

Evolution du nombre d'adhérents actifs de l'UPDS depuis 1999 et répartition par collège



REPARTITION SOCIETES ADHERENTES - 2023



✓ **58 adhérents au 31 décembre 2023**

+ 1 Collège ingénierie : GEOLIA

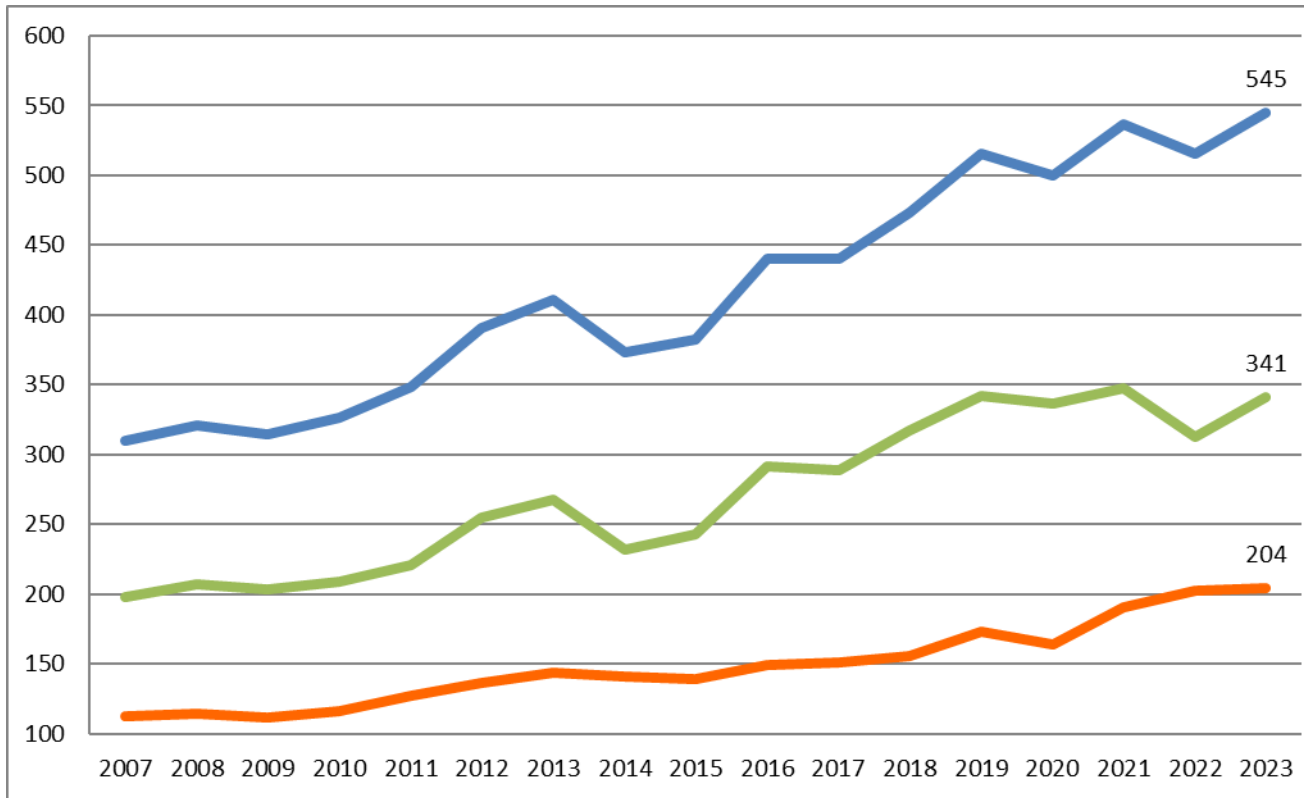
+ 1 Collège travaux : RESOLVE

+ 3 Collège microstructures: ESTRALAB, EXACT Environnement, PRACTICWAY

+ 3 Adhérents associés : MICROHUMUS, SGS, SUEZ MINERALS

L'évolution du nombre d'adhérents

Evolution du chiffre d'affaires des adhérents depuis 2007



En 2023, 545 M€ de CA SSP, 63% en travaux, 37% en études.

CA SSP augmente de 5,8 % entre 2022 et 2023

Etudes + 1 % - Travaux + 8,9 %

Evolution moyenne du CA SSP depuis 2007 : **3,8% par an**

A **périmètre constant** entre 2022 et 2023 :
le volume de travaux augmente de 8,9% (341 M€)
celui des études baisse de 1% (200 M€)

— Volume des études (M€)

— Volume des travaux (M€)

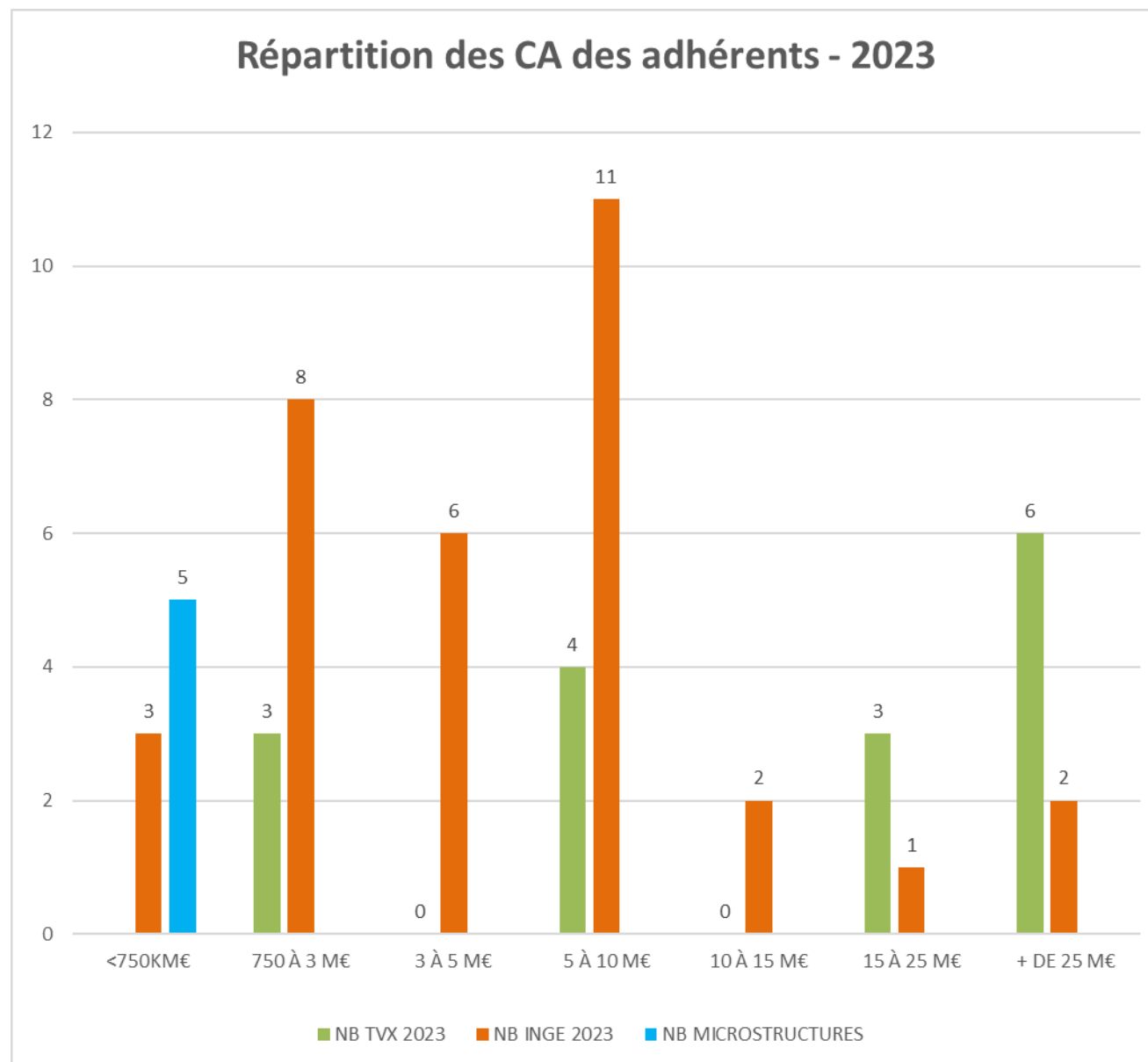
— CA SSP (M€)

L'évolution du CA SSP

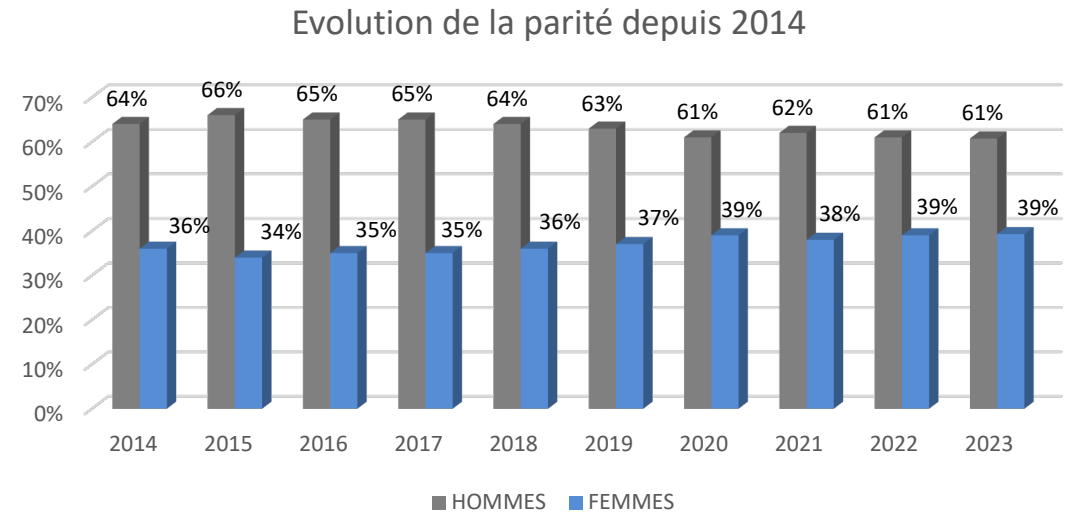
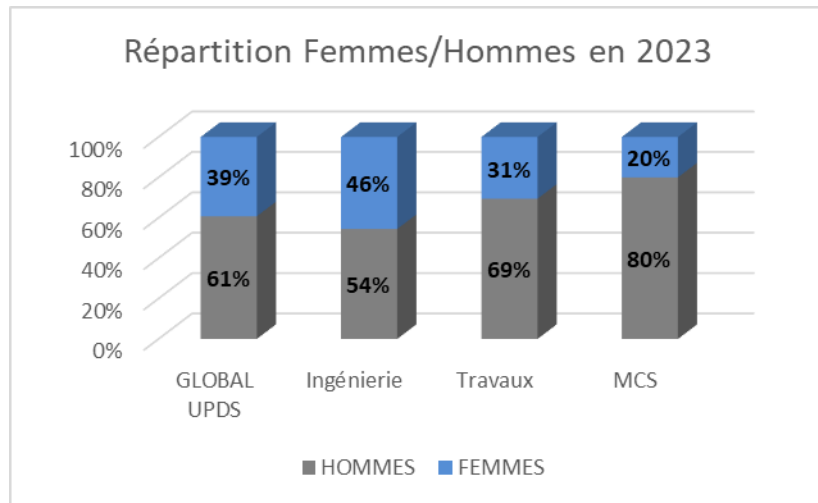
La répartition des CA des adhérents

46% des adhérents de l'UPDS ont un CA < 5 M€

(52% du collège ingénierie – 17 adh. ;
19% du collège travaux – 3 adh ;
100% du collège microstructures – 5 adh).



Personnel SSP - Parité

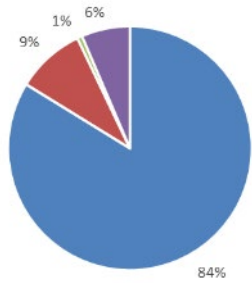


- **Effectifs 2023** : 2595 salariés (+3% par rapport à 2022)
- Collège travaux : 1073 (- 4 %)
- Collège ingénierie : 1512 (+ 8%)
- Collège microstructures : 10

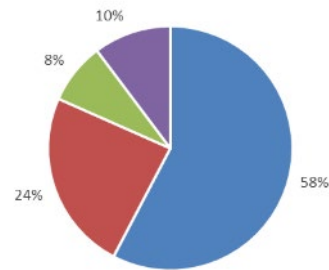
L'évolution du nombre de salariés - Parité

La répartition des salariés en fonction de la CSP dans chaque collège

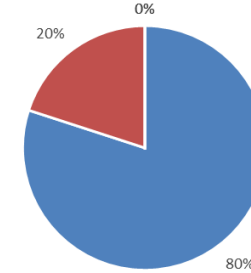
Répartition du personnel par CSP - Collège Ingénierie



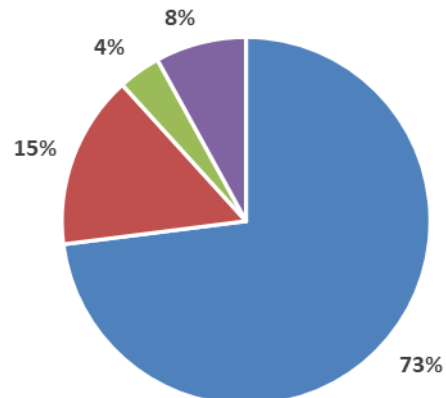
Répartition du personnel par CSP - Collège Travaux



Répartition du personnel par CSP - Collège Microstructures



Répartition du personnel par CSP - UPDS Global

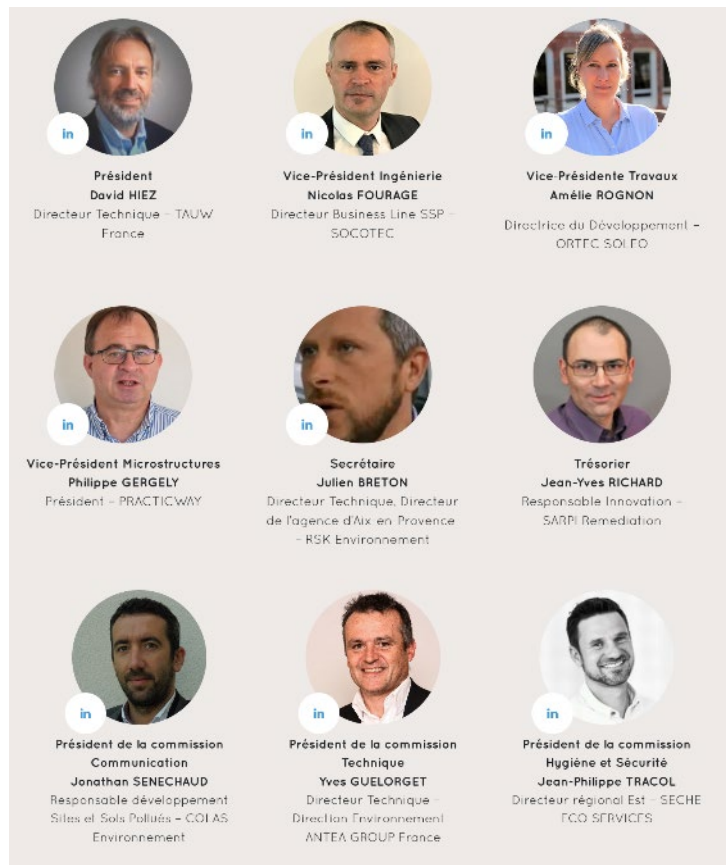


- CADRES ET INGENIEURS
- AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS
- OPERATEURS ET OUVRIERS
- EMPLOYES ADMINISTRATIFS

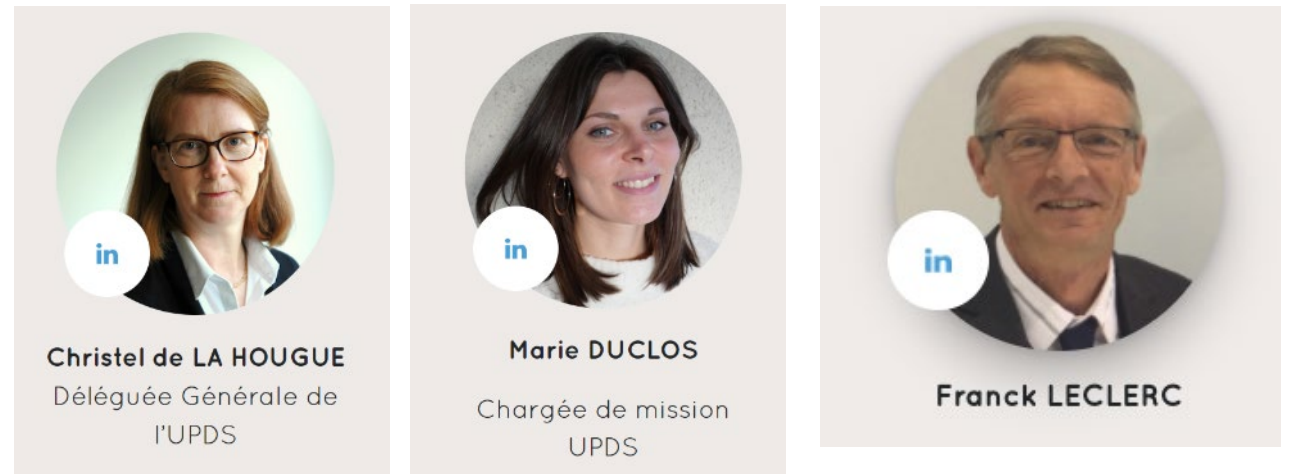
2. L'animation du syndicat

Le Bureau et les permanents

Bureau élu en mars 2023 pour 3 ans



2 salariées permanentes (1,7 ETP) et un prestataire de service en communication



Type de réunion	Nombre de réunions en 2023	Nombre moyen de participants en 2023	Évolution du nombre de participants par rapport à 2022
Commission H&S	6	23 en visio 11 en présentiel 17 en moyenne	Stabilité
Commission technique	6	33 en visio 27 en présentiel 30 en moyenne	+15%
Collège ingénierie	4	17 en présentiel	+13%
Collège travaux	4	14 en présentiel	+75%
Collège microstructures	4	4 en visio 3 en présentiel	
Réunion de bureau	6	28 en visio 26 en présentiel 27 en moyenne	+23%
Réunion du Bureau élu	31	2 en présentiel 29 en visio	



Les commissions et les collèges

- Réunions de 2023 majoritairement en présentiel.
- Participation aux commissions H&S et technique + collège microstructures plus satisfaisante en visio qu'en présentiel.
- Aucune réunion du collège Ingénierie et Travaux en visio.
- Augmentation générale du nombre de participants aux différentes réunions.
- Cette augmentation est particulièrement remarquable lors des réunions du collège travaux.



Les commissions et les collèges

Axes 1 (ARO et NFO) & 2 (PHG et NFO) : Certification

- Veiller à ce que les études de pollution sur les sites potentiellement pollués ainsi que les travaux de dépollution soient obligatoirement réalisés en application de la série de normes NFX31-620 par des acteurs reconnus par le biais d'une certification.
- Créer une certification accessible aux microstructures, pour réaliser certaines prestations de la norme NF X31-620

Axe 3 : Polluants émergents (JSE et JBR)

- Être moteur dans la prise en compte et le traitement des polluants émergents (PFAS, microplastiques, pesticides...).

Axe 4 : Conserver la mémoire des pollutions (YGU et PHG)

- Améliorer la conservation de la mémoire en lien avec les sites pollués et rendre les informations accessibles.

Axes 5 (JPT et JBR) & 6 (JYR et DHI) : Traiter les pollutions

- Promouvoir la réduction de la pollution plutôt que son transfert ou son confinement.
- Se poser la question d'une éventuelle pollution avant de renaturer un site



Une feuille de route



Sujet	Date	Nb réponses	Présentation des résultats
Commission H&S : Priorisation des sujets	Juin 2023	27 ing, 7 tvx	Comm H&S du 27/06/23
ATTES ALUR et ASAP - données chiffrées	Juillet 2023	31 ing	Réunion BOIVIN/UPDS du 5/10/23 + conf. POLLUTEC
GT PFAS - Réponse mission gouvernementale	Novembre 2023	13 ing, 8 tvx, 3 labos	Courrier Député 01/12/23 + Bureau du 16/01/24
Commission H&S : 5 principaux risques – priorisation fiches BP	Décembre 2023	17 ing, 6 tvx	Comm H&S du 16/01/24

Les enquêtes

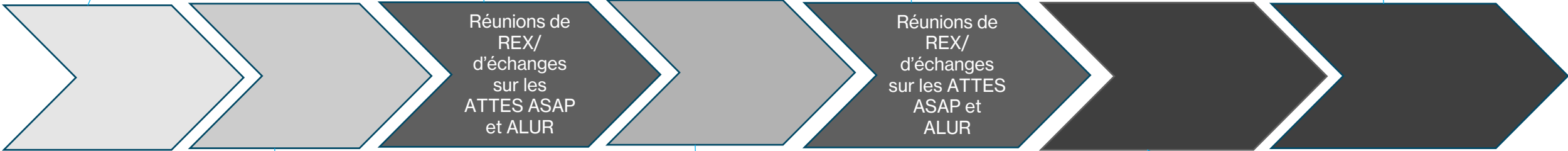
17/03/2023 :
RdV ancien
Bureau/B3S

04/04/2023 :
avec le B3S (G. Gay
et I. Monnier)

05/10/2023 : avec le Cabinet
Boivin (JP. Boivin et A. Souchon)



21/11/2023 :
RdV DHI / assistante Verena
ORGLER (rapporteuse Comm
Agri) sur amendements
Directive Surveillance des
sols



04/04/2023 :
RdV D. Hiez /A. Bousseau
(président) + Muriel Olivier
(déléguée générale)
FNADE

20/06/2023 : RdV
UPGE/UPDS

31/10/2023 :
Mission gouvernementale
PFAS : Audition de l'UPDS par
le député Cyrille ISAAC-
SIBILLE

Les rencontres

28/03/23 : Visite de la plateforme PRIMES du BRGM – environ 30 adhérents présents

30/03/23 : Visite du site GREEN PACK + participation à réunion des correspondants Sitésols Ademe

Au cours de l'année :
Visite par MDU chez certains adhérents ANTEA, ARTELIA, COLAS, EGIS, ENGLOBE, FONDASOL, REMEA, SARPI, SOLER, WESSLING,



Les visites

Participation à 23 GT externes

dont l'objectif est de :

- Créer des guides méthodologiques et des normes (11 GT)
 - Préparer la future réglementation (7 GT)
 - Donner des avis sur des dossiers (4 GT)
 - Organiser des évènements (1 GT)

Soit environ 50 réunions,



représentant 31 jours de travail, hors préparation.

Préparation et animation 9 GT internes créés pour :

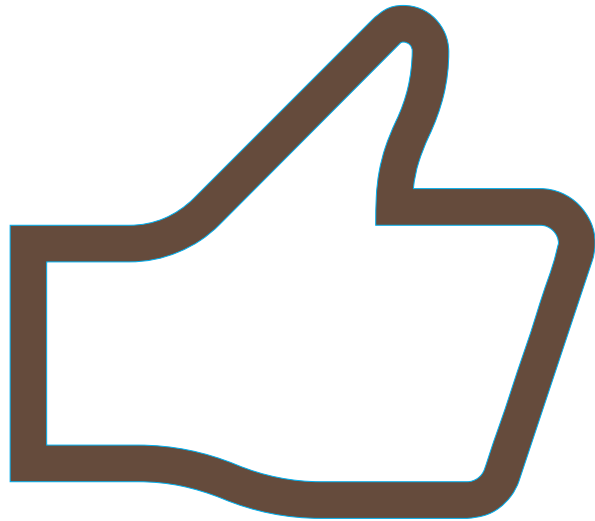
- Suivre la réalisation de projets (Formation SST-SSP, protocole percement réseaux, Evalexpo, trophées action climatique, vidéo métier, UPDS Mag) ;
- Élaborer des avis (PFAS ; Directive sols) ou des documents (Guide BP rédaction DCE).

Soit plus de 33 réunions,



représentant 17 jours de travail, hors préparation.

Les groupes de travail



3. Les travaux de la commission technique en 2023

Sujet	Date	Destinataires
Refonte Géorisques	24/01/23	MTECT/SDRCP
Loi Industrie Verte (PIL-IV)	21/04 & 10/05/23	MINEFI puis en ligne
AM analyse PFAS rejets aqueux ICPE	02/05/2023	MTECT (en ligne)
Guide valorisation des TEX en PA	27/10/23	BRGM/MTECT (mail)
Directive Surveillance des Sols	3/11/23	Union Européenne (en ligne)
Norme NF X31-614 (piézos SSP)	27/11/23	AFNOR
Réponses aux questions de la mission gouvernementale sur les PFAS	01/12/23	Député Cyrille Isaac-Sibille
Gestion des TEX & RDV du 15/01/24	12/12/23	MTECT/B3S et BPGD



Les courriers et avis

Loi Industrie Verte (23/10/23)

Directive surveillance des sols (projet)

2 amendements déposés

6 amendements déposés

1 accepté

En cours

L556-1, ajout de « Dans le cas où le maître d'ouvrage à l'initiative d'un projet de construction ou d'aménagement sur un terrain ayant accueilli une installation classée ne dispose pas d'éléments montrant que l'installation classée a été régulièrement réhabilitée, les deux premiers alinéas du présent article sont applicables. »
=> ATTES ALUR possibles sur sites non régulièrement réhabilités (à partir 1/7/24)

Merci à Thomas Sauvaget et Juliette Aubert de la FNADE pour leur aide.



Les amendements déposés

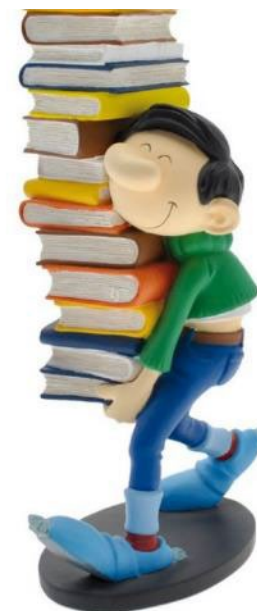
Titre	Auteur	Date	Sujet
<u>Surveillance de la qualité des eaux souterraines – V3 *</u>	MTECT	31/01/23	Comment surveiller les ESOUT d'une ICPE tout au long de sa vie ?
<u>Plan d'actions ministériel sur les PFAS 2023-2027</u>	MTECT	17/01/23	Actions Etat contre PFAS
<u>Etat de l'art pour l'évaluation des risques de substances à effets de seuils pour les enfants</u>	INERIS	03/04/23	Revue bibliographique des méthodes d'évaluation des risques sanitaires pour les enfants
<u>Rapport sur l'Analyse des risques de présence de PFAS dans l'environnement *</u>	IGEDD	14/04/23	Audition UPDS et adhérents
<u>Diagnostics des SSP – V1 *</u>	MTECT	19/04/23	Ce guide décrit pour chaque milieu les différentes composantes du diagnostic



* L'UPDS a participé à l'élaboration des guides marqués d'une astérisque

Les guides SSP publiés (1)

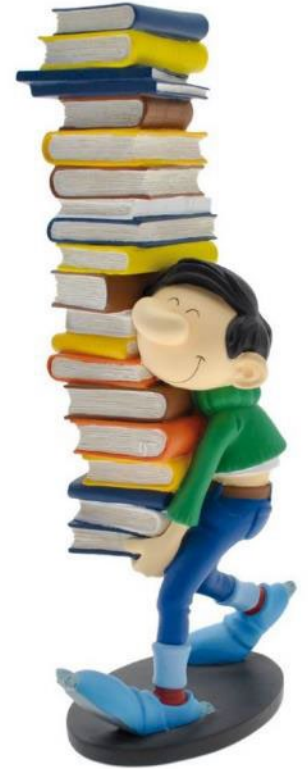
Titre	Auteur	Date	Sujet
Rapports relatifs à la définition de valeurs repères pour des contaminants des sols pollués	HCSP	10/5/23	<u>Arsenic</u> , <u>Cadmium</u> , <u>Mercur</u> e
<u>Guide sur les types d'usages définis dans le cadre des cessations d'activité des ICPE et de projets d'aménagement</u> *	INERIS	12/06/23	Guide d'accompagnement du décret n°2022-1588 du 19/12/2022 relatif à la définition des types d'usages dans la gestion des SSP.
<u>Guide du donneur d'ordre</u> *	MTECT	27/11/23	23 fiches abordant les situations rencontrées par les donneurs d'ordre dans le domaine des SSP
<u>Fiches des techniques innovantes V5 et tableau de synthèse des fiches</u>	MTECT, ADEME, BRGM, INERIS	6/12/23	Intégration de 6 nouvelles fiches
PFAS : Pollution et dépendance : comment faire marche arrière ? *	Cyrille Isaac-Sibille	4/01/24	Rapport de la mission gouvernementale PFAS. Etat des lieux + 18 recommandations
NF X31-614 : réalisation des forages en contexte SSP *	AFNOR	Janvier 2024	Mise à jour de la norme de 2017, intègre notamment la question de la margelle.



* L'UPDS a participé à l'élaboration des guides marqués d'une astérisque

Les guides SSP publiés (2)

Titre	Auteur	Date	Sujet
<u>Bénéfriches (MàJ)</u>	ADEME	Fev 2023	Evaluer les bénéfices socio économiques de la reconversion des friches pour lutter contre artificialisation
<u>Guide synthétique ZAN</u>	DGALN	28/11/23	16 pages pour comprendre l'essentiel de la réforme ZAN
<u>4 fascicules de mise en œuvre de la réforme ZAN</u>	DGALN	21/12/23	Le recyclage des friches est abordé dans le fascicule « Mobiliser les leviers en faveur de projets de territoires sobres en foncier »

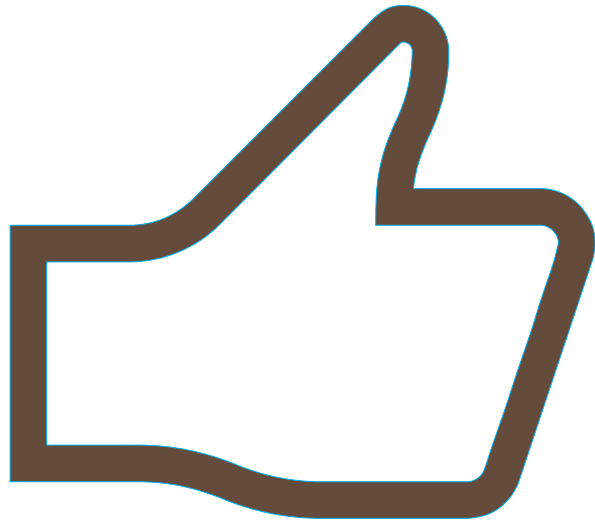


Les guides en lien avec les friches



Date	Titre
17/05/23	<u>Avis relatif au processus d'intervention de l'Ademe en contexte de sites à responsables défaillants</u>
27/06/23	<u>AM relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des ICPE A</u>
05/07/23	<u>Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la surveillance et à la résilience des sols et ses Annexes</u>
23/10/23	<u>Loi n°2023-973 relative à l'industrie verte</u>
26/12/23	<u>Décret n° 2023-1259 précisant les modalités d'application de la définition de la friche dans le code de l'urbanisme</u>

Les textes réglementaires



4. Les travaux de la commission H&S en 2023

Protocole pour éviter le percement des réseaux

❖ Constitution d'un GT Percement des réseaux

- 3 réunions



❖ Publication du logigramme sur LinkedIn !

❖ 4310 impressions

❖ 80 réactions

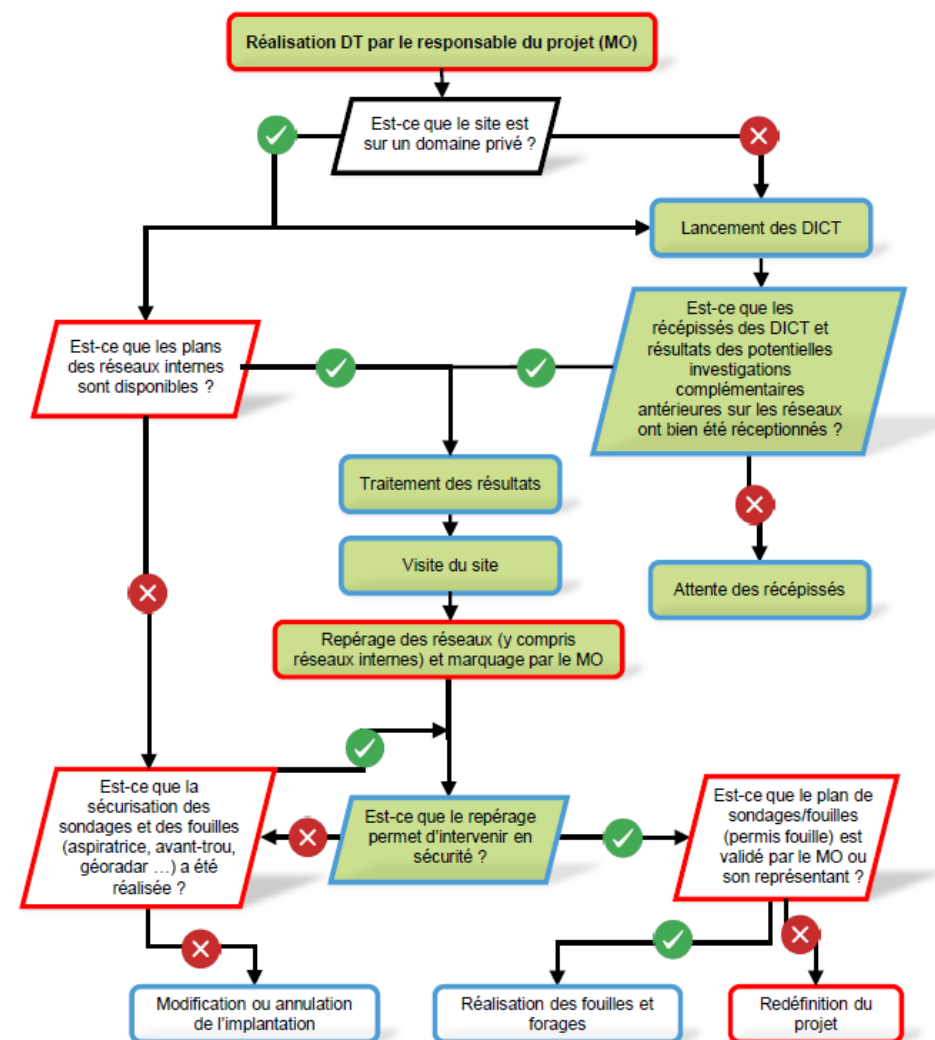
❖ 4 commentaires

❖ 14 republications



❖ Accessible et téléchargeable sur le site internet

Réaliser des sondages de sols en sécurité



Responsabilité de l'entreprise

Responsabilité du Maître d'Ouvrage

Réglementaire



Cette procédure ne remplace pas la réglementation en vigueur
 jfkskjdl sdf fsdf sdfsdfsdfs jfgh
 hfhfhezzzerg gddhd ert
 erttertert ikjosi kjdsd lgjsdf

Article H&S UPDS Mag

Article publié dans UPDS Mag en janvier 2024
(accessible sur le site web).

Titre : Intégration de la présence d'amiante lors des travaux sur les SSP.

Collaborateurs :

- Alexis BERTRAND (SARPI Remédiation)
- Esme BOUILLIEZ (RSK Environnement)
- Mathilde DRAPIER (SOLER IDE)

// HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

PRISE EN COMPTE DE LA PRÉSENCE D'AMIANTE

LORS DES CHANTIERS SUR LES SITES ET SOLS POLLUÉS

1^{er} Janvier 1997. Une date bien connue en France pour la protection de la santé des populations : l'interdiction de la fabrication, transformation, vente, importation, exportation et mise sur le marché de l'amiante (décret n°96-1133, 24/12/1996). Malgré cette interdiction, dans le contexte des interventions en sites et sols pollués, le risque d'exposition à l'amiante dans les matériaux anthropiques reste présent, notamment au travers de la manipulation de deux sources potentielles : les remblais et les enrobés.

Dans les projets de réhabilitation d'anciennes friches, il est courant de trouver les matériaux de démolition des anciennes structures laissés à même le sol, ou dans les premiers mètres de remblai. Ces friches datant pour la plupart des années 80 ou avant, la présence d'amiante dans les matériaux de démolition et/ou les réseaux anciens enterrés est souvent avérée.

Dans le cas des enrobés, la situation est moins évidente : malgré l'interdiction en 1997 d'intégration d'amiante dans la fabrication des nouveaux enrobés, le recyclage d'anciens enrobés amiantés a, quant à lui, été poursuivi, maintenant ainsi ces fibres classées CMR dans les revêtements plus récents. Notons ici toutefois que, par retour d'expérience auprès des entreprises spécialisées, la présence avérée de fibres dans les enrobés n'est pas systématique. Cependant, le risque de présence doit tout de même être anticipé et vérifié du fait de la gravité des conséquences en cas de présence de fibres non gérée lors de travaux.

Cette problématique, abordée il y a déjà quelques années dès le premier numéro d'UPDS MAG (voir UPDS MAG n°01 de mars 2017), reste aujourd'hui complexe et contraignante à gérer, pour les entreprises comme pour les Maîtres d'Ouvrage.

Strictement encadrée par le Code du Travail (articles L.4531-1, L.4121-1 et R.4412-94 à 148), la gestion du risque amiante lors des travaux doit être prise en compte au plus tôt, dès la phase de diagnostic de pollution des sols. Cette anticipation permet d'une part



Exemple de plaque ondulée en cours d'enfouissement

de protéger efficacement les travailleurs et d'autre part de limiter les impacts sur le projet (planning, financier).

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PARTIES PRENANTES ?

Ne pas considérer la problématique liée à la présence éventuelle d'amiante dès les premiers diagnostics sur site ou au moment de l'établissement du cahier des charges peut entraîner des conséquences :

- sur la santé des intervenants, voire du public à proximité, en cas de découverte de fibres pendant les travaux, et
- sur le planning et le coût du projet qui se trouve alors démultiplié.

A contrario, l'intégration en amont de ce risque permet de sécuriser le projet et de limiter l'impact financier.

Bien entendu, l'objectif n'est pas non plus de considérer, par défaut, que de l'amiante est présente et d'imposer la mise en place de mesures systématiques sans même confirmer cette présence. Comme on le verra ensuite, la mise en place des protocoles spécifiques au travail en présence d'amiante est lourde tant pour le donneur d'ordre que pour l'entreprise.

INTÉGRER LA MÉTHODOLOGIE DÉCRITE DANS LE CODE DU TRAVAIL

Pour cela, il sera important d'intégrer la méthodologie imposée par le Code du Travail qui consiste à réaliser une évaluation des risques documentée dès les premières études sur site, puis de la prendre en compte lors de la constitution du cahier des charges.

Le porteur du projet doit notamment obtenir ou faire réaliser un Diagnostic Technique Amiante, ou DTA (défini dans le décret 2011-629 du 03/06/2011), ainsi qu'un Repérage Avant Travaux, ou RAT (défini dans le décret 2019-251 du 27/03/2019). Le DTA a pour objectif d'identifier la présence de matériaux contenant de l'amiante dans les matériaux de construction utilisés sur le site; le RAT d'identifier le risque d'exposition des personnes intervenantes sur le site pour l'exécution de travaux précis. D'après la réglementation, un DTA est à établir une fois pour tous les matériaux de construction utilisés sur site, alors qu'un RAT est

Formation SST SSP

- 3 réunions tenues en 2023 : 08/06/2023, 22/03/2023 et 03/02/2023.
- Avancée : Le contenu et le Road Map sont quasiment finalisés.
- Consultation du Bureau : Echange pour trancher et valider certains éléments le 14/02/2024
 - Suite à cet échange, élargissement du GT à 3 nouvelles personnes pour les 2 dernières réunions de finalisation

Objectif : Lancement de la formation pour 2024



EVALEXPO et BDD

2 réunions avec ITGA : 14/09/2023 et 02/10/2023

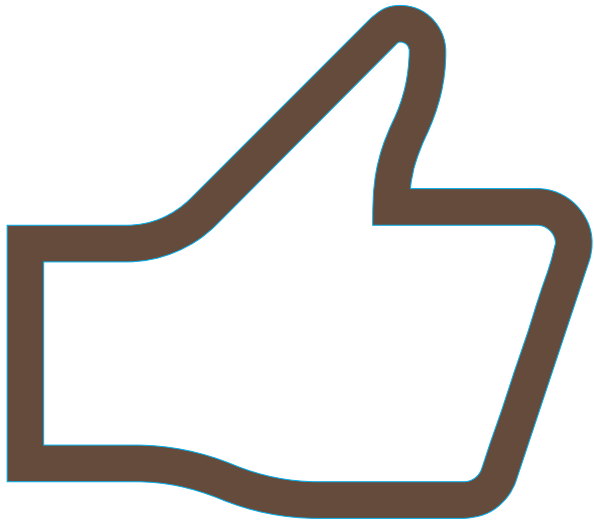
Avancée EVALEXPO : MàJ d'EVALEXPO

Avancée BDD : Première version de la procédure d'intégration des mesures d'exposition dans la BDD.

Objectif : La BDD pourrait être utilisée dans le cadre de l'étude INRS sur l'exposition des salariés SSP/mise à jour du guide INRS/Ademe sur les interventions sur les SSP.



5. Les travaux des collèges en 2023



Le collège ingénierie



Elaboration de la feuille de route du collège ingénierie et intégration dans FDR UPDS.



Présentation de Microhumus.



Intervention de SOCOTEC sur la renaturation des friches et la prise en compte de la biodiversité.



Présentation du guide USG/Syntec Ingénierie sur amiante environnemental.

Le collège travaux



Elaboration de la feuille de route du collège travaux et intégration dans FDR UPDS



Discussion de l'évolution du marché de la dépollution – valorisation du prix des prestations.



Préparation de la réunion du 15/01/24 avec le Ministère.



Création du gt terre plateformes



Elaboration de la feuille de route du collège microstructures et intégration dans FDR UPDS



Révision du RI pour s'adapter à la physionomie des microstructures (CA de 30 à 400 k€) + création tranche supplémentaire de cotisation pour la transition vers les collèges ingénierie et travaux.



Réflexion sur les conditions d'accès des microstructures à la certification SSP (objectif de cette certification / analyse SWOT / modifications à apporter à la NF X31-620 et au référentiel LNE).

Le collège microstructures

6. La communication



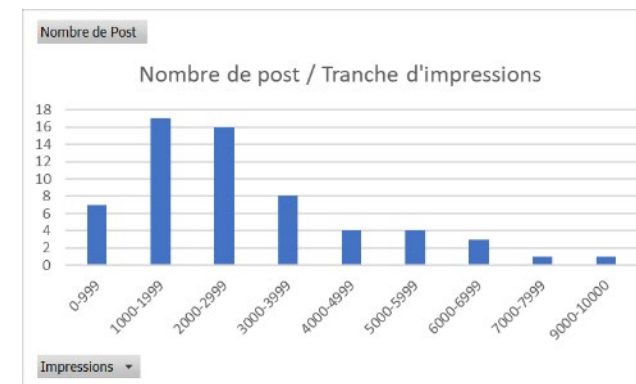
Réseaux sociaux

61 posts

171 800 impressions (vues) (2800/post)

715 Clics (interactions)

Taux de clics : 17% ((Moyenne sur Lkd : 0,5%))



Réseaux sociaux

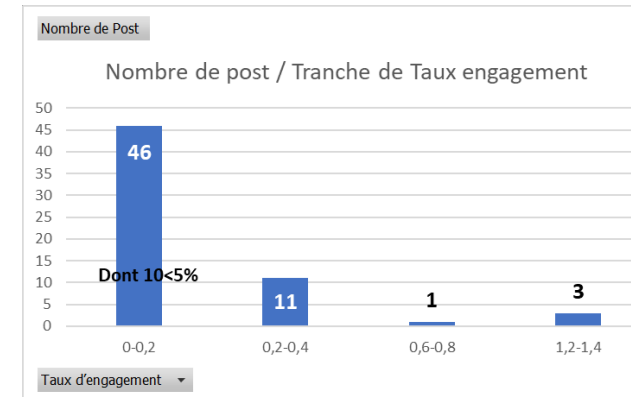
Taux d'engagement (Interactions des abonnés) :

De 2% à 136% (> 5% très bon taux !)

Top posts :

Offres d'emploi : (3 posts) 📄👤
Les adhérents de l'UPDS
recrutent !

UPDS Mag : 📄 L'UPDS Mag EST
EN LIGNE 🖥️ !



Site internet



Taux de rebond

32,37 (2022)

50,17 (2023)

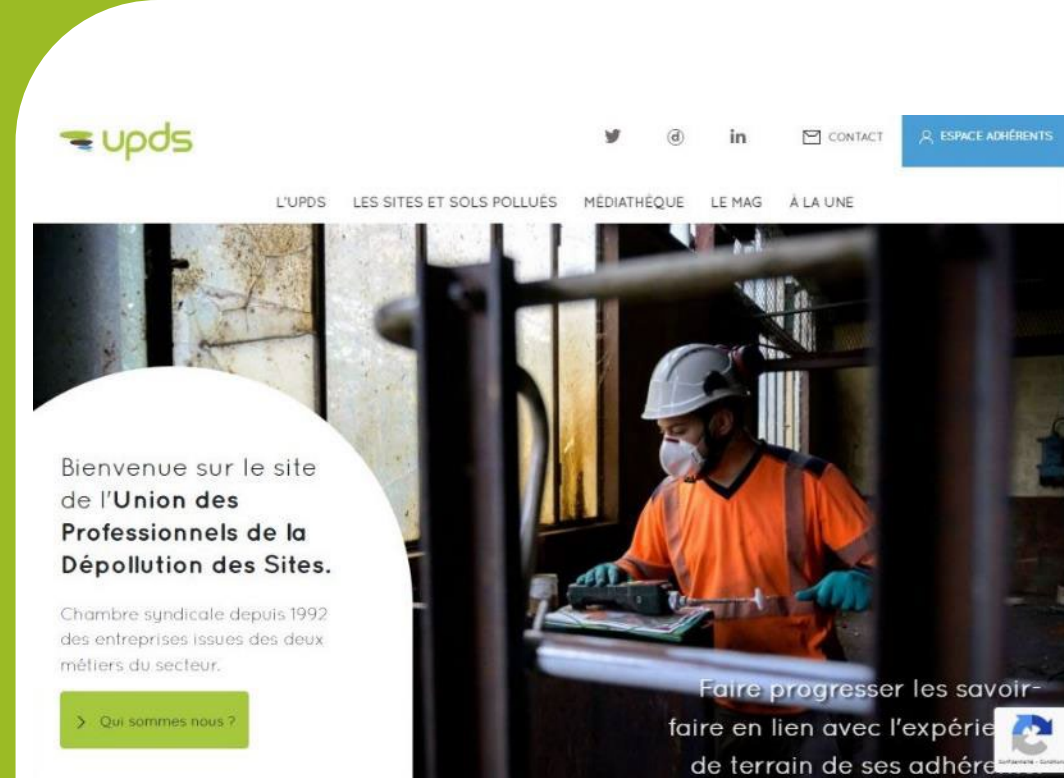


Pages les plus vues

Annuaire des adhérents

Qui sommes-nous ?

Certification SSP



	2019	2020	2021	2022	2023
Utilisateurs	12630	10132	11400	11104	10800
Nx utilisateurs	12128	9979	11300	11184	9600
Sessions	18827	21727	15700	15669	14100
Pages vues	52579	72819	71700	43699	32100
Durée sessions	02:13	02:16	02:06	02:20	2:30

Salons



pollutec
ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 30 adhérents
- 24 conférences
- 867 participants !

SOLSCOPE

- Partenariat UPDS
- Conférences SSP
- 3500 visiteurs

Promotion du métier

Objectif : Promotion du métier SSP auprès du grand public et des étudiants

Rushes 8 adhérents

4:10 de video



Remise des prix à Pollutec

17 adhérents (0 non adhérents)

83 photos

3 lauréats

Publication des photos lauréates
dans Actu-Environnement

Concours
PHOTO
UPDS

POLLUTION - DÉPOLLUTION
DU MATÉRIEL ET DES EXPERT(E)S

3 prix Adhérents UPDS
1 prix spécial non adhérents

5 septembre 2023
Règlement sur notre site

upds
Union des Professionnels
de la Dépollution des Sites

ACTU
ENVIRONNEMENT

upds@upds.org www.upds.org upds-ssp

Evènements



5 avril 2023

David Hiez préside l'UPDS

L'Union Professionnelle pour la Gestion des Sites pollués (UPDS) vient d'élire un nouveau bureau pour un mandat de trois ans. Le collège ingénierie dirige désormais le syndicat, avec David Hiez, Directeur Technique de la société TAUW France à sa tête.



☆ David Hiez est le nouveau président de l'UPDS

L'Union des professionnels de la dépollution des sites a élu David Hiez à sa présidence. Il succède à Franck Bouché.



Remise des prix à Pollutec

8 adhérents (**10** dossiers)

3 lauréats (Sensibilisation,
Outils de calcul, Projets et actions
spécifiques)

En partenariat avec 



Evènements

Colloque **SOLTENA**

Conférence **FIDAL/UPDS**

Séminaire **ESID**



SEMINAIRE
Jeudi 19 octobre 2023
de 9h30 à 17h00
Quartier Lyautey
Rennes



Regards croisés sur les évolutions
des métiers de la dépollution

Intervenants : MINARM, Bureaux d'études, Unions professionnelles, maîtres d'ouvrages

Amphithéâtre Soleille
Quartier Lyautey
Rue des munitionnelles / 35000 RENNES

Sites pollués

Êtes-vous prêts à
les redévelopper ?

Camille Jarry a proposé
son éclairage lors de sa
conférence avec l'Union
des Professionnels de
la Dépollution des Sites.

FIDAL 



Evènements



Merci pour votre
attention ...